



Rapport d'activités 2025

Pôle Protection de l'Enfance

Unité de Visites Médiatisées
Enfant Parent



Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



Table des matières

PRESENTATION	3
1. L'Asfad	3
1.1. La présentation générale de l'Asfad	3
1.2. La raison d'être de l'Asfad	3
1.3. Le projet de fusion, la naissance d'Alterra, les solidarités comme engagement	4
2. La présentation du pôle et du service	5
2.1. Le pôle protection de l'enfance	5
2.2. La présentation de l'UVMEP et cadre d'intervention	5
2.2.1. <i>Les missions du service</i>	6
2.2.2. <i>Les modalités de visites</i>	6
2.2.3. <i>L'équipe de l'UVMEP</i>	10
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES ET CHIFFRES CLES	11
1. Les évènements marquants	11
1.1. La baisse de la subvention de 25 %, baisse de l'effectif et du temps de travail	11
1.2. Le renouvellement de l'équipe	11
1.3. Les situations particulières et une complexité accrue	12
2. Les chiffres clés de l'activité	12
2.1. L'organisation des visites	12
2.2. La file active 2025 et le public	12
3. Les projets et la priorisation des actions en 2025	13
4. Les formations et ressources de l'équipe	13
PERSPECTIVES 2026	14
1. Accompagner l'évolution du service dans le cadre de la fusion associative	14
2. Adapter les réponses aux besoins repérés	14
3. Consolider le partenariat et renforcer la lisibilité du service	14

1. L'Asfad

1.1. La présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur·rice·s bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad: Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad : Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité : Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité femmes-hommes, d'économie sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions : Accueillir et accompagner, le temps nécessaire, des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.3. Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

2. La présentation du pôle et du service

2.1. Le pôle protection de l'enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, avec une antenne créée en 2017 à Vitré, fermée en 2025, et une intervention continue sur Vitré, au sein du CDAS, depuis fin 2025.

Les données clés du pôle protection de l'enfance pour 2025 :

- 45 salariés en CDI pour 34 ETP
- 3 salariés CDD de + d'1 mois
- Charges 2025 : 2 831 k€
- Financeur : Conseil départemental
- Administrateur·rice·s du pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
 - Administrateur·rice·s délégué·e·s du pôle ;
 - Directrice du pôle ;
 - Responsables de service ;
 - Professionnel·le·s de terrain.

2.2. La présentation de l'UVMEP et cadre d'intervention

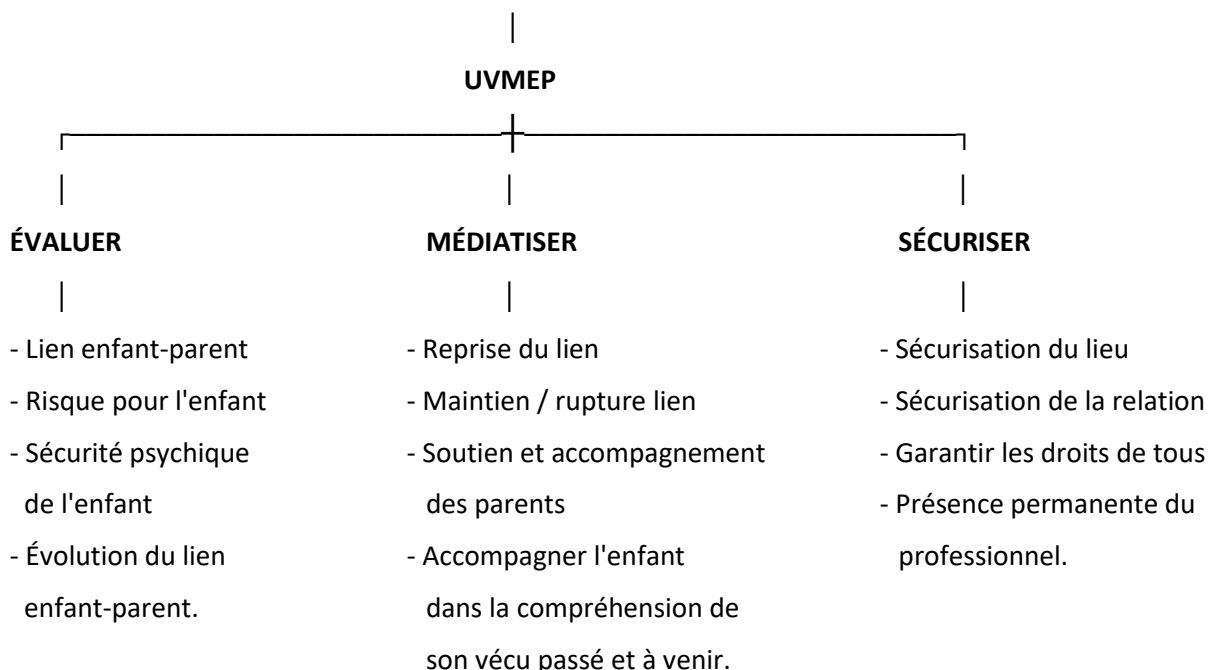
Créé en 2017, le service de visites médiatisées est intégralement financé par le Département. Il intervient, sur décision du juge des enfants, auprès de familles dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'un mandat confié par le service gardien de la mesure éducative, chargé de la mise en œuvre de la décision judiciaire.

Le service permet l'organisation de rencontres entre les enfants et leur(s) parent(s) dans un espace tiers, sécurisé, pour une durée déterminée et à caractère transitoire. La présence constante d'un·e professionnel·le vise à garantir la sécurisation des rencontres, à observer la relation parent-enfant et à évaluer la nature et l'évolution du lien.

Relevant du champ de la protection de l'enfance, le service de visites médiatisées n'a pas vocation à accompagner la parentalité. Il intervient conformément aux dispositions du Code civil et du Code de l'action sociale et des familles relatives à la protection de l'enfance, notamment aux articles 375 et suivants du Code civil, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

2.2.1. Les missions du service

Le service exerce trois missions principales



2.2.2. Les modalités de visites

Le service propose deux fréquences de visites :

- **Une visite toutes les 4 semaines**
- **Une visite toutes les 2 semaines**

Les visites se déroulent selon les modalités suivantes :

- À **Rennes** : mercredi, vendredi ou samedi
- À **Vitré** : le mercredi, au sein de l'antenne du service (jusqu'à fin juillet) et le jeudi, tous les 15 jours, dans les locaux du CDAS (depuis septembre 2025)

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants et aux dynamiques familiales, le service adapte les modalités de visites médiatisées en fonction des situations rencontrées. Plusieurs formats d'accompagnement ont ainsi été mobilisés :

- **Visites individualisées parent-enfant**
Ces temps permettent un travail centré sur la relation entre un parent et un enfant, favorisant une attention individualisée et une observation fine des interactions.
- **Visites parent(s) – fratrie (jusqu'à trois enfants)**
Ce format vise à soutenir les liens familiaux dans leur dimension collective, tout en maintenant un cadre contenant permettant à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe.

- **Visites en binôme d'enfants**

Lorsque la fratrie est composée de plus de trois enfants, des visites en binôme peuvent être proposées afin de garantir des conditions d'accompagnement adaptées, favorisant la disponibilité du parent et la qualité des interactions.

- **Visites individualisées pour chaque enfant d'une fratrie**

Dans certaines situations, notamment lorsque les besoins des enfants sont différenciés ou en présence de fragilités spécifiques, un accompagnement individualisé est mis en place pour chacun d'eux.

■ Raisons initiales de la séparation entre l'enfant et son(ses) parent(s)

- Rupture de lien
- Inceste / violences sexuelles
- Climat incestueux
- Carences éducatives
- Maltraitements physiques
- Violences conjugales dans le couple
- Problématique d'addiction d'un parent
- Troubles psychiatriques d'un parent
- Violences psychologiques

■ Objectifs des visites médiatisées

- **Reprendre le lien** lorsqu'il a été rompu,
- **Maintenir le lien** dans un contexte de séparation,
- **Accompagner la rupture de lien**, lorsque le lien ne peut se maintenir,
- **Évaluer le lien** dans un contexte contraint et sécurisé.

■ Différents types de visites médiatisées

Les visites médiatisées peuvent se décliner selon deux modalités, différenciées par leur niveau de sécurisation et d'intervention professionnelle : les **visites médiatisées à « visée thérapeutique »** et les **visites protégées**.

- **Les visites médiatisées à « visée thérapeutique »¹**

Les visites médiatisées ou thérapeutiques sont mises en œuvre lorsque le maintien du lien parental nécessite une présence professionnelle pour garantir la sécurité affective et physique de l'enfant et observer les interactions.

Elles permettent le lien enfant-parent dans un cadre structuré et sécurisé, d'observer les interactions et soutenir, si nécessaire, la posture parentale, et/ou la parole de l'enfant.

- **Les visites protégées²**

Les visites protégées exigent un niveau d'attention particulièrement élevé, tant dans la préparation que dans le déroulement et l'analyse à posteriori des rencontres. Ce sont des visites à haut risque avec des parents imprévisibles, niant la problématique, et des enfants particulièrement insécures ou vulnérables.

¹ Éléments issus de la formation de Catherine Sellenet sur les visites en présence de tiers

² Éléments issus de la formation de Catherine Sellenet sur les visites en présence de tiers

Elles concernent des situations marquées par des tensions familiales importantes, des antécédents de violences intrafamiliales et au sein des dispositifs ASE, des fragilités relationnelles, des risques d'aliénation parentale et des troubles psychiques ne faisant pas l'objet de suivi thérapeutique, susceptibles d'entraîner un danger immédiat pour l'enfant. Ces situations nécessitent un cadre sécurisé, strict et contenant.

Ces visites nécessitent la présence d'un binôme éducatif afin de garantir la sécurité de l'enfant, soutenir le cadre contenant pour le parent et réguler d'éventuels débordements parentaux. Cette organisation, bien que mobilisant de manière renforcée les ressources humaines du service, est indispensable au regard des enjeux de protection.

Les deux types de visites nécessitent également, souvent, l'individualisation des visites par enfant.

■ Vignettes cliniques

Afin d'illustrer de manière concrète les modalités d'intervention du service, des vignettes cliniques sont présentées ci-après. Ces situations sont issues des rapports du service et permettent de mettre en évidence les dynamiques relationnelles, les besoins de l'enfant et les enjeux dans la mise en œuvre des rencontres enfant-parent.

Vignette 1

Les rencontres s'inscrivent dans le cadre de visites médiatisées à visée protégée, dans un contexte de forte conflictualité et de méfiance à l'égard des intervenants et de l'environnement de l'enfant. Malgré une adhésion apparente au dispositif, des difficultés persistantes à respecter le cadre ont été observées, notamment à travers des comportements aux abords du service et une remise en question de la prise en charge des enfants.

Lors des visites, le parent apparaît envahi par ses inquiétudes, limitant sa disponibilité relationnelle. Les interactions sont marquées par une inconstance, alternant entre moments d'engagement et absence de réelle rencontre, générant un climat de tension et d'imprévisibilité pour les enfants.

Posture du·de la professionnel·le :

- Présence constante, vigilante et contenant,
- Rappel du cadre,
- Interventions visant à prévenir tout débordement et à sécuriser les échanges,
- Soutien apporté aux enfants face aux manifestations de tension,
- Observation des effets des visites sur les enfants.

Évolution :

Au regard des éléments observés et de l'impact des visites sur les enfants, le cadre médiatisé n'a pas permis de garantir des conditions suffisamment sécurisantes, conduisant à une suspension des visites médiatisées par décision judiciaire.

Vignette 2

Les visites médiatisées ont été initialement mises en place dans un contexte de fragilité parentale, impactant la disponibilité psychique du parent et générant une insécurité pour l'enfant. Des difficultés de mobilisation et d'ajustement aux besoins de l'enfant étaient observées, notamment dans des environnements moins contenant.

Dans un second temps, l'évolution du cadre de la mesure judiciaire a permis la mise en place de visites en extérieur, nécessitant une capacité accrue d'anticipation et de sécurisation de la part du parent.

Progressivement, une évolution favorable a été observée : le parent s'est saisi des temps de rencontres, a su investir les sorties proposées et maintenir un cadre rassurant pour l'enfant. La relation s'est enrichie, avec des interactions plus nombreuses et ajustées, dans un climat apaisé.

Posture du·de la professionnel·le :

- Présence soutenante et ajustée, en lien avec l'évolution progressive du positionnement du parent (valorisation, guidance, ajustement des postures),
- Accompagnement dans la préparation et l'anticipation des temps de visite, notamment en extérieur,
- Appui à la compréhension des besoins de l'enfant et à l'adaptation des réponses parentales.

Évolution :

L'évolution de la situation a permis une sécurisation du lien et une amélioration de la qualité des interactions. L'enfant manifeste un sentiment de confiance et un attachement visible, exprimant le souhait d'élargir les temps de rencontre.

Au regard de ces éléments, une évolution du cadre a été préconisée, conduisant à la mise en place d'une ouverture du droit.

Vignette 3

Les visites médiatisées s'inscrivent dans un contexte de contestation récurrente du cadre par le parent, malgré des modalités clairement posées et évolutives. Les demandes formulées portent de manière répétée sur un assouplissement du dispositif, sans prise en compte des éléments ayant conduit à sa mise en place.

Les échanges sont marqués par une difficulté à engager un travail autour de la situation de l'enfant et du sens des visites médiatisées. Le parent apparaît centré sur ses propres attentes, avec une tendance à réinterroger de manière itérative les mêmes éléments, rendant difficile toute élaboration commune.

Lors des rencontres, une forme de ritualisation des interactions est observée, limitant la spontanéité et l'expression émotionnelle. L'enfant s'inscrit dans une posture d'adaptation, semblant ajuster ses réponses aux attentes du parent, tout en maintenant une certaine distance. Cette dynamique s'accompagne d'un climat de tension, pouvant impacter sa sécurité affective.

Posture du·de la professionnel·le :

- Maintien d'un cadre constant face aux remises en question répétées,
- Rappel des objectifs de la mesure et du sens des visites médiatisées,
- Tentatives d'engagement dans une réflexion partagée autour des besoins de l'enfant,
- Régulation des tensions et soutien de l'enfant lors des temps de visite,
- Observation des effets du dispositif sur la dynamique relationnelle et le positionnement de l'enfant.

Évolution :

Malgré l'accompagnement proposé, les difficultés d'adhésion au cadre et d'élaboration autour de la situation persistent. Les éléments observés ne permettent pas d'envisager une évolution vers des modalités plus souples.

Le maintien du cadre et des modalités a ainsi été préconisé, afin de préserver des conditions de rencontre sécurisantes pour l'enfant, décision confirmée par l'autorité judiciaire.

L'ensemble de ces situations met en évidence la diversité et la complexité des dynamiques familiales accompagnées dans le cadre des visites médiatisées.

Le service constitue un espace à la fois contenant et évolutif, permettant d'articuler plusieurs fonctions :

- soutenir la relation enfant-parent,
- évaluer le lien enfant-parent,
- garantir la sécurité physique et psychique de l'enfant,
- contenir les parents, en les accompagnant dans leurs postures et leurs réactions pour faciliter des interactions sécurisées avec l'enfant.

Si certaines situations évoluent favorablement vers un assouplissement du cadre, d'autres nécessitent un maintien, voire une suspension des visites, lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

Ces éléments soulignent le rôle essentiel du service comme espace d'observation, d'accompagnement et d'aide à la décision pour les autorités judiciaires et les partenaires de la protection de l'enfance.

2.2.3. L'équipe de l'UVMEP

Fonction
Directeur de pôle
Responsable de service
Assistante secrétaire
Psychologue
Travailleur·se·s sociaux·ux·les (6 jusqu'au juillet 2025, 4 depuis août 2025)

1. Les évènements marquants

1.1. La baisse de la subvention de 25 %, baisse de l'effectif et du temps de travail

L'annonce de la baisse de subvention faite en janvier, puis confirmée en avril, a concentré toutes les attentions sur les 8 premiers mois de l'année. Cette réduction de moyens a conduit à élaborer puis mettre en œuvre un plan de réduction des moyens humains et des moyens matériels. Il a aussi nécessité un plan de soutien aux professionnel·le·s très impacté·e·s par cette décision.

En ce qui concerne l'antenne de Vitré, la baisse de subvention, couplée à une diminution des demandes de prise en charge sur Vitré ont conduit à la fermeture de l'antenne en juillet 2025. Cependant, en concertation avec la Direction Enfance-Famille du Département et le CDAS de Vitré, une petite activité y a été maintenue, dans les locaux du CDAS. Depuis septembre 2025, deux professionnel·le·s dédié·e·s y exercent des visites médiatisées, deux jeudis par mois.

La capacité du service avec quatre travailleur·se·s sociaux·les est désormais de 1 320 créneaux annuels. Pour comparaison, en 2024, l'équipe complète (avec six travailleur·se·s sociaux·les) permettait d'atteindre 1 809 créneaux annuels. La réduction de l'équipe et les contraintes budgétaires ont entraîné une diminution de la capacité théorique et un gel des admissions pendant 4 mois, le temps de la réorganisation des ressources humaines et de l'activité.

Ces évolutions ont nécessité une réorganisation rapide du service, ainsi que la mise en place d'une intégration et d'un accompagnement spécifique pour les nouve·aux·elles professionnel·le·s, afin de garantir la continuité et la qualité des missions.

1.2. Le renouvellement de l'équipe

Après une année 2024 tournée vers une dynamique d'extension du service, l'année 2025 a été marquée par un **renouvellement quasi-total de l'équipe** et par plusieurs changements majeurs :

- Le **changement de directeur** de pôle ;
- La **succession de responsables de service**, avec une période de deux mois sans responsable ;
- Le renouvellement du secrétariat et du psychologue et la **baisse de leur temps de travail** (moins 20 % de temps de secrétariat et moins 60 % de temps de psychologue) ;
- La **réduction du nombre de** travailleur·se·s sociaux·les, liée à une baisse de la subvention du Département (passant de 6 à 4 professionnel·le·s).

1.3. Les situations particulières et une complexité accrue

L'année 2025 a également été marquée par une **augmentation de la complexité des situations** suivies, notamment liées à la santé mentale des parents ou des enfants, à des situations de violences ou à des contextes familiaux fragiles. Plusieurs de ces situations ont **donné lieu à des passages à l'acte** au sein du service gardien de la mesure éducative, rendant le travail éducatif et la collaboration avec les familles difficiles, motif de l'orientation de celles-ci vers l'UVMEP.

Ces situations amènent à repenser la sécurisation du lieu de la rencontre, de l'enfant et des professionnel-le-s, afin de garantir la qualité et la sécurité des visites, tout en s'adaptant à des contextes familiaux particulièrement fragiles et complexes.

2. Les chiffres clés de l'activité

2.1. L'organisation des visites

- Nombre total de visites accompagnées réalisées : **1 050**
- Taux d'activité annuel : 71 %
- Taux d'annulation de visites : 29 %
- Nombre et types de visites mensuelles au 31/12/2025 : **97 visites**
 - **Visites médiatisées accompagnées mensuelles** (au 31/12/2025) : **62**
 - **Visites médiatisées protégées mensuelles** (au 31/12/2025) : **35**
- Situations concernées par plusieurs créneaux : 10 (moyenne mensuelle)
 - Situations permettant l'individualisation pour chaque enfant : 8
 - Situations permettant l'individualisation de chacun des parents : 2
- Situations nécessitant la présence d'un binôme (psycho éducatif ou éducatif) au 31/12/2025 : 8 (contre 4 au 31/12/2024).

2.2. La file active 2025 et le public

Nombre de situations accompagnées en 2025 <ul style="list-style-type: none">• Dont fins de prise en charge en 2025• Dont accompagnées toute l'année 2025• Dont admissions en 2025	73 27 25 21
Nombre d'enfants accompagnés <ul style="list-style-type: none">• Filles• Garçons • 0 à 4 ans• 4 à 7 ans• 7 à 11 ans• 11 à 14 ans• 14 à 18 ans	51 37 % 63 % 10 % 17 % 29 % 22 % 22 %
Nombre de parents accompagnés <ul style="list-style-type: none">• Mère• Père	36 <ul style="list-style-type: none">• 21 soit 58 %• 15 soit 42 %

Services orienteurs

- CDAS Rennes
- CDAS Rennes Métropole
- CDAS départementaux (dont Vitré)
- APASE
- SEMO

3. Les projets et la priorisation des actions en 2025

Dans le contexte de réorganisation et d'adaptation à la réduction des moyens et des créneaux disponibles, l'année 2025 a été consacrée au maintien de la continuité de l'accompagnement et à la consolidation des pratiques professionnelles.

Aucun nouveau projet structurant n'a été engagé cette année, l'équipe ayant priorisé :

- La réorganisation des ressources humaines et de l'activité,
- Le maintien de la qualité et de la sécurité des interventions auprès des familles.

Cette phase a constitué un travail structurant, permettant d'ajuster le fonctionnement du service aux nouvelles conditions, tout en préparant les bases pour les développements futurs.

Une rencontre avec les juges des enfants, programmée le 14 octobre 2025 au sein du service, a été annulée à leur initiative.

4. Les formations et ressources de l'équipe

Analyse des pratiques :

L'équipe bénéficie d'une séance de 3h tous les deux mois avec une psychologue clinicienne afin de renforcer sa réflexion et l'analyse de ses pratiques professionnelles.

Formations :

En mars 2025, l'équipe entière a bénéficié d'une formation spécifique aux visites médiatisées animée par Catherine Sellenet, professeure des universités en sciences de l'éducation, psychologue clinicienne, docteure en sociologie, et en droit, et autrice de plusieurs livres sur la parentalité et l'accompagnement des parents en protection de l'enfance.

1. Accompagner l'évolution du service dans le cadre de la fusion associative

L'année à venir s'inscrit dans un contexte de fusion avec une autre association, impliquant une évolution des cadres organisationnels et des modes de fonctionnement.

Cette dynamique nécessite un travail d'harmonisation des pratiques, de clarification des procédures et d'ajustement des repères institutionnels. Elle constitue également une opportunité de mutualisation des compétences, de croisement des expériences professionnelles et de consolidation des ressources au bénéfice des familles accompagnées.

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des équipes dans cette phase de transition, afin de maintenir la qualité de l'intervention et la cohérence du projet de service.

2. Adapter les réponses aux besoins repérés

L'augmentation du nombre de visites protégées met en évidence une évolution des situations accompagnées, marquées par une complexification des problématiques (violences intrafamiliales, fragilités psychiques, conflictualité parentale aiguë).

Afin d'y répondre de manière ajustée, le service prévoit :

- Le renforcement des compétences collectives par des formations ciblées (l'accompagnement des enfants et parents ayant des troubles psychiques, la compréhension des psychotraumatismes dans le cadre des violences intrafamiliales, la gestion des situations d'urgence et de crise) ;
- Le développement de liens structurés avec des partenaires ressources, dans une logique à la fois d'analyse des situations accompagnées et d'enrichissement des pratiques professionnelles par des retours d'expérience et des apports croisés ;
- La formalisation et l'actualisation du cadre de sécurisation des visites (cadre d'intervention, procédures sécurité, modalités de visite, organisation des espaces).

3. Consolider le partenariat et renforcer la lisibilité du service

Dans un contexte de renouvellement des locaux et d'évolution de l'activité, le service souhaite renforcer la compréhension de sa mission et de ses modalités d'intervention auprès des partenaires institutionnels.

À ce titre, l'organisation d'une journée portes ouvertes dans les nouveaux locaux permettra de :

- Présenter le cadre d'intervention,
- Favoriser les échanges avec les prescripteurs,
- Clarifier les modalités d'orientation et les niveaux d'intervention.